

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N ° 2288

présenté par
M. Corbière

ARTICLE 50

Supprimer l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Vous donnez ici comme tâche à votre schéma, de mener à bien les campagnes de fiabilisation des carrières et d'informations aux assurés. Nous pensons que les seules informations qu'aimeraient avoir les assurés, c'est le retrait de votre réforme et la mise en place d'un système bien plus juste qui permette aux travailleurs de partir en retraite à taux plein après 40 annuités. Si vous avez besoin d'exemple de financement ou de dispositifs, nous vous invitons à lire notre contre-projet de réforme des retraites. Il faut que ce gouvernement comprenne que l'opposition majoritaire qui subsiste dans ce pays, après plus de 50 jours de grève a du sens. Les français.es ne veulent pas de cette réforme. Nous demandons donc la suppression de cet alinéa.